

Règlement des trails

1- Inscriptions/participation

- Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non-contre-indication de la pratique d'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an au 16/11 /24, soit avoir fait le PPS (Parcours de Prévention Santé) et présenter soit l'attestation papier, soit de télécharger leur attestation au moment de l'inscription en ligne, soit de renseigner le numéro d'attestation qui sera contrôlé automatiquement, le PPS est fortement préconisé.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Les inscriptions sont de préférence à faire sur le site Internet. Le règlement peut se faire via le site Internet ou par courrier avec chèque.

Attention, pas d'inscription sur place.

2- Droits d'engagements

Samedi : Nocturne Trail 14km 322m + (à partir de juniors) : 14€,

Départ 19H00

Dimanche : Trail 25.3km 592m + (à partir d'espoirs) : 14€, départ 9H45

Trail 14 km 322m + (à partir de juniors): 14€, départ 9h30

Défi Week-end trail (Nocturne 14kms + 25.3KM) : 24 €.

Inscriptions INFORMATIQUE UNIQUEMENT avant le 16 novembre 2023 14h00.

Pas d'inscriptions sur place

RETRAIT DES DOSSARDS SI DOSSIER COMPLET

Retrait des dossards possible toute la semaine au magasin Foulées d'Agen, jusqu'au samedi 16h00

3- Matériel fortement recommandé pour le trail Réserve

d'eau (porte bidon ou camel-back)

obligatoire pour la nuit Lampe

frontale ou autre

4- Ravitaillements :

En fonction de la crise sanitaire, les modalités peuvent changer.

Uniquement eau pour le 14Kms (au 7.5Kms) Pour

le 25.3 kms :

Ravitaillements solides (1 seul au 14 kms) et eau (4 ravitaillements)

5- Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, ni tubes... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée. Nous voulons être 100% éco-responsable : 100% de trie, 0 papier pour inscriptions. Merci de scanner le certificat médical et/ou la licence.

6-Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale et un médecin, l'organisateur « PSNO » se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

7-Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8-Parcours

Le parcours des trails sont à 90% sur chemins et sentiers. Lors de traversées de route c'est le code de la route qui entre en vigueur. Les jalonneurs pourront arrêter les coureurs si besoin ; le temps ne sera pas stoppé. L'organisation n'est pas responsable d'une erreur de parcours d'un coureur. Aucun reclassement sera effectué.

9- Récompenses et catégories

Chaque participant recevra une bouteille de jus de pommes (pétillantes ou non) ou autre (les organisateurs se réservent le droit de modifier le cadeau).

Des récompenses seront remises :

- Samedi : Nocturne 14 kms: 3 premiers hommes et 3 premières dames et le premier de chaque catégorie remis directement à l'arrivée (il est important de bien inscrire sa date de naissance à l'inscription)
- Dimanche
Trail 14 kms 3 premiers hommes et 3 premières dames
Trail 25.3kms: 3 premiers hommes et 3 premières dames et le premier de chaque catégorie remis directement à l'arrivée (il est important de bien inscrire sa date de naissance à l'inscription)
Défi Week-end trail : (25.3km nocturne + 14km) 3 premiers hommes et 3 premières dames

10-Assurance/responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

11- Règlements dû à la crise sanitaire (ce point de règlement sera applicable qu'en cas de crise sanitaire)

Le PSNO s'engage à faire respecter le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Le Pass Sanitaire sera OBLIGATOIRE et sera vérifié par l'organisateur.

Les coureurs devront respecter les consignes nationales en vigueur au 16 novembre 2024. Le port du masque pour toutes les personnes dans toute enceinte et lors des départs et arrivées des différentes courses sera obligatoire.

Pour information, Mme Béatrice Cabianca, médecin de l'épreuve et membre du PSNO sera la référente Covid-19 durant le week-end des 16 et 17 novembre 2024.